Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212201065-20251216-2025_106-DE

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Laura BLEVIN, Isabelle ETIEMBLE, Françoise GALLOUET, Karine MACE, Françoise HURSON, Amandine HARNAY, Valérie TRAISSAC, Marie-Noëlle MORISE, Laurence LEVEE Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Yves HINAULT, Sébastien BOUL, Philippe GUIGNARD, Yannick CHAPELAIN, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Yann HAMON
Absents excusés	Mesdames Maryline NIVET (pouvoir à Richard HAAS), Béatrice REDON Messieurs Loïc JAMBOU (pouvoir donné à Jean-Yves HINAULT)
Secrétaire de séance	Madame Sylvie GUIGNARD
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2025-106 **BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Rapporteur : Monsieur Olivier LE CORVAISIER - Adjoint chargé des Finances et de l'accompagnement budgétaire des projets

La fin d'année est significative de la clôture de l'exercice comptable. Des écritures non prévues lors de l'élaboration du budget primitif doivent impérativement être passées.

Les ajustements nécessaires portent sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

La présente décision modificative ne concerne que la section d'investissement.
Les écritures concernent essentiellement des écritures d'ordre liées au remboursement de l'avance par l'entreprise COLAS. En effet, les entreprises peuvent solliciter la collectivité pour une demande d'avance avant exécution des travaux. Cette avance est ensuite déduite d'une facture. Cette avance doit être retracée budgétairement par opération d'ordre au chapitre 041 (opérations patrimoniales).

- Avances versées sur commandes – **chapitre 041** ;

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212201065-20251216-2025_106-DE

De ce fait, la décision modificative suivante vous est soumise :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Ecritures d'Ordre				
Chapitre	**Article**	**Intitulé**	**Montant**	**Observations**
041 – opérations patrimoniales	**2315**	**Installations, matériel et outillage technique**	**+ 22 700 €**	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Ecritures d'Ordre				
Chapitre	**Article**	**Intitulé**	**Montant**	**Observations**
041 – opérations patrimoniales	**238**	**Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles**	**+ 22 700 €**	

Aussi, au vu des éléments exposés, **il vous est proposé** :

- De vous prononcer favorablement sur la décision modificative n°1, telle que présentée ci-dessus ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents qui s'y réfèrent.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à la majorité des suffrages exprimés (abstention de Françoise HURSON, Jean-Pierre REGNAULT, Amandine HARNAY, Valérie TRAISSAC, Yann HAMON, Laurence LEVEE).

Pour extrait conforme,
Langueux, le 17 décembre 2025
Le Maire,

Richard HAAS

COMMUNE DE LANGUEUX 22360

Le Secrétaire de séance

Sylvie GUIGNARD